Avis de mise bas



Eleveur:	Nom			Code pos	tale /	Lieu		N°. B	DTA	:			ID.	
													-	ə
Date de naissance	Nom de la mère	Marque de la mère (BDTA=7 chiffres)	Nom du père	Marque du père (BDTA=7 chiffres)		Nom du cabri	Marque du cabri (BDTA=7 chiffres)	Féminin Masculin	Vivant Mort	Mâchoire irreg. O ui / N on	Mamelles add. Oui / Non	E levage En G raissem	Poids à la nais- sance *	Remarques: Défaut d'héritage, type couleur noir/brun, clochettes etc.
					1									
					2									
					3									
					1									
					2									
					3									
					1									
					2									
					3									
					1									
					2									
					3									
					1									
					2									
					3									
Explication	ons voir au v	/erso											⋆ Seule peau	ment si tous les cabris du trou- seront pesés, voir verso
Envoye	rà: Suse	tte Kämpf, l	Kirchweg 1	76, 5044 S	chlo	ssrued	Date/Signat	ure:						
	ΟU	9	susette kae	empf@blue	win	ch	Téléphone	ż.						

Explication pour l'utilisation des formulaires "Avis de mise bas"

Date de naissance	obligatoire	Date de naissance des cabris
Nom de ka mère	facultative	
Marque de la mère (BDTA=7 chiffres)	obligatoire	La marque BDTA a 7 chiffres
Nom du père		
Marque du père (BDTA=7 chiffres)	obligatoire	La marque BDTA a 7 chiffres
Nom du cabri		
Marque du cabri (BDTA=7 chiffres)	obligatoire	La marque BDTA a 7 chiffres
féminin m asculin	obligatoire	
Vivant Mort	obligatoire	Vivant ou mort, mort dans les 24 h après la naissance = mort-né
Mâchoire irrégulière	obligatoire	Oui = Mâchoire irrégulière, Non = mâchoire correcte
	J	Les chèvres n'ont pas des incisives à la mâchoire supérieure mais qu'une plaque. Si les incisives de la mâchoire inférieure, vu de côté, sont saillantes plus que 5 mm ou nettement derrière le bord de cette plaque, on parle d'une mâchoire irrégulière.
Mamelles additionnelles	obligatoire	Oui= Mamelles additionnelles présente, Non = pas de mamelles additionnelles S'il y a plus que deux mamelles (aussi chez les cabris masculins) ou si les mamelles se partages en deux, on parle de mamelles additionnelles.
Elevage En G raissement		
Poids à la naissance	Facultative	Le poids à la naissance n'est à signaler que si tous les cabris d'une saison de naissance seront pesés.
		Important: Envoyer l'avis de mise bas dans les 30 jours! Ensuite vous recevrez du les formulaires d'enquête avec les dates de pesage.
		Ceux qui participent dans les relevées d' aptitude d'engraissement (détermination des poids), à savoir ceux qui pèsent tous les chevreaux d'une saison à la naissance et au moins après 40 jours, reçoivent 10 francs par chevreau. Si le poids den 90 jours est déterminé aussi, ce seront CHF 15.— par cabris avec trois pesages.
		Les pesages doivent être reportés sur le formulaire mentionné ci-dessus et doivent être exécutés dans les délais mentionnés sur le formulaire.
Remarques: Défaut d'héritage, type couleur noir/brun, clochettes etc.	Facultative	